

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-3013

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

Après l’alinéa 357, insérer les trois alinéas suivants :

« VI bis. – Le I de l’article L. 542-10-2 du code de l’environnement est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa, la référence : « L. 433-9 » est remplacée par la référence : « L. 433-15 » ;

« 2° Au premier alinéa du 1° et au premier alinéa du 2°, la référence : « L. 433-16 » est remplacée par la référence : « L. 433-22 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.